

Être référent de vie sexuelle et affective auprès des personnes en situation de handicap



Mise à jour 08/2024

Réf HD06A

« La santé sexuelle et affective fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble ». L'accès pour tous à la santé affective et sexuelle doit donc être garanti. La promotion de la santé affective et sexuelle s'entend comme une contribution fondamentale à la santé et au bien-être global de la personne tout au long de sa vie. L'intimité, la vie affective et la sexualité sont ainsi des libertés fondamentales pour tous. En institution, le non-respect de ce droit est considéré comme une violence et une discrimination. La formation a donc pour objectif d'apporter les clés permettant au référent de vie sexuelle et affective de mener son rôle dans le respect des recommandations.

Compétence(s) visée(s)

- ❖ Développer ses connaissances et compétences en tant que référent ou futur référent de vie sexuelle et affective.

Objectifs de la formation

- ☞ Connaître le cadre juridique entourant la vie sexuelle et affective de la personne en situation de handicap.
- ☞ Connaître les obligations des établissements de santé.
- ☞ Identifier les rôles du référent de vie sexuelle et affective.
- ☞ Prévenir et repérer les violences sexuelles.
- ☞ Identifier les actions à mener en cas de détection de violences sexuelles.
- ☞ Connaître les informations à transmettre dans le cadre de sa mission d'accompagnement du patient.
- ☞ Adopter la bonne posture lors de sa mission d'accompagnant.

Contenu

1. Le cadre juridique et les obligations des établissements de santé en termes de vie sexuelle et affective

- Les droits des personnes en situation de handicap
- Les devoirs et obligations des établissements de santé
- Qu'appelle-t-on « Violence sexuelle » ?
- Le niveau de responsabilité et les conséquences pour les établissements de santé.
- Les raisons d'être et rôles du référent, personne ressource, en vie sexuelle et affective.

2. La sexualité : Généralités

- La Santé sexuelle et la santé reproductive : définition, concepts, les personnes concernées, la sexualité en France.
- Les effets d'une vie personnelle, intime et sexuelle épanouie sur l'état de santé.

3. Le rôle du référent dans le contexte de violences sexuelles

- La prévention et le repérage des violences physiques, psychologiques et sexuelles auprès des personnes en situation de handicap.
- Les actions à mettre en œuvre en cas de détection de situation de violence sexuelle : comment agir et réagir ?

4. Le référent : un partenariat pluriel

- Les différents partenaires ou personnes ressources.
- Les obligations en matière de recrutement du personnel.
- L'implication du conseil de la vie sociale (CVS).
- Les relations avec les proches du patient.

5. L'accompagnement des patients dans leur vie intime et sexuelle.

- Les informations à transmettre et/ou à afficher.
- Les actions de sensibilisation à mener.
- La contraception et les infections sexuellement transmissibles.

6. Les attitudes à adopter en fonction de la situation

- Les attitudes et comportements à adopter.
- Le dépassement de ses propres représentations et tabous.

Exemples de sources : monparcourshandicap.gov ; Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif ; Circulaire du 05 juillet 2021 relative au respect de l'intimité [...] violences, HAS (note de cadrage du 31 mai 2022)...



Public

Référent et futur référent de vie sexuelle et affective au sein des Etablissements de santé



Pré-requis

Formation dispensée en français, maîtrise de la langue française.



Durée

2 jours, soit 14h



Formateur(trice) pressenti(e)

Formateur(rice) spécialisé(e) sur le thème de la sexualité des personnes en situation de handicap.



Nombre de participants (intra)

De 2 à 10 personnes



Matériel nécessaire en intra

Vidéoprojecteur et écran, salle adaptée au nombre de participants

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques en pédagogie active
- Diaporama (transmis aux participants)
- Documents et sites ressources mis à disposition
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel

Modalités et délai d'accès

- En intra : de 2 à 4 mois en moyenne (nous contacter)
- En inter : de 2 à 6 mois en moyenne (nous contacter)

TARIF

Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous

06.09.08.02.20

contact@cjformation.com

www.cjformation.com

Carine ANCIAUX

Présidente, Référente handicap
Référente pédagogique et numérique
Aurélie Fauchet et Claire Royer
Assistantes administratives

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

